

21. F.CRUMBACH

Question

Bonjour, Pourriez-vous me dire si cette usine d'hydrogène peut être construite sur ce site pollué depuis de nombreuses années et classée SEVESO, n'est-ce pas dangereux et risqué ? Merci pour votre réponse

Réponse :

Bonjour, nous vous remercions pour votre question.

Le classement SEVESO permet à une installation de s'insérer dans un cadre industriel existant, adapté et sécurisé, avec un personnel formé à la gestion des risques. L'installation de l'usine de production d'hydrogène sera fera dans le respect du Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) implanté à l'échelle de l'ensemble des industriels de la plateforme Chemesis et du classement SEVESO du site Emile Huchet. A ce stade de définition du projet, le projet Emil'Hy ne serait pas classé SEVESO (pas de stockage d'hydrogène sur site excédant le seuil des 5 tonnes) ce qui sera confirmé et publié dans les études de dangers et d'impact à venir. GazelEnergie doit, comme tout projet qui nécessite un dépôt de dossier de demande d'autorisation environnementale (DDAE), réaliser une Etude de Danger (EDD).

Concernant le recyclage foncier, la logique nationale est d'implanter des nouvelles usines sur du foncier déjà artificialisé et en priorité sur des friches. C'est à ce titre que le site a été labellisé site Clés en main par le ministère de l'Industrie en 2021. Le site Emile Huchet contribue à ce titre à l'objectif nationale de zéro artificialisation nette des sols. Concernant le terrain qui sera mis à disposition du projet Emil'Hy, la réglementation impose de démontrer que son état environnemental est conforme à l'usage futur. Ces éléments seront produits dans le cadre de l'instruction du dossier à venir, sous le contrôle de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL).